Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 204/99
29 octobre 1999

ÉGYPTE

Inquiétude à la suite de l'arrestation et de la détention d'éventuels prisonniers d'opinion

Index AI : MDE 12/40/99

Amnesty International a adressé un courrier au gouvernement égyptien pour lui faire part de son inquiétude à la suite de l'arrestation de 20 membres des professions libérales, début octobre, en raison de leur appartenance présumée à une organisation interdite, *Al Ikhwan al Muslimun* (les Frères musulmans).

Les 20 hommes, qui occupent pour la plupart des fonctions dirigeantes dans des associations professionnelles, seraient détenus au motif qu'ils ont adhéré à une organisation illégale.

« Si, comme nous le croyons, ces personnes ne sont détenues qu'en raison de leur appartenance présumée aux Frères musulmans – une organisation qui ne prône ni n'approuve le recours à la violence –, nous les considérerons comme des prisonniers d'opinion et nous demanderons leur remise en liberté, sans délai ni conditions », a déclaré Amnesty International.

Mukhtar Nouh, avocat et ancien député, figure au nombre des personnes appréhendées. Comme plusieurs détenus, il est aussi membre du Syndicat des avocats égyptiens. Cet organisme doit prochainement procéder à l'élection de son Conseil, l'interdiction qui lui avait été imposée par le gouvernement d'exercer ses activités pendant trois ans ayant été récemment levée.

Les 20 personnes ont été

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -

appréhendées les 14 et 15 octobre. Les services du procureur de la sûreté de l'Etat ont ordonné leur mise en détention pour quinze jours. Le 26 octobre, lors d'une audience à laquelle assistait un représentant d'Amnesty International, leur « détention préventive » a été prolongée de quinze jours par ces mêmes services.

D'après certaines sources, l'affaire a été renvoyée le 27 octobre devant un tribunal militaire, mais cette information fait l'objet de versions contradictoires et n'a pas été confirmée par les autorités. Toutefois, si ces civils étaient effectivement jugés par un tribunal militaire, cette procédure violerait les exigences fondamentales du droit international, notamment le droit d'être traduit devant des juges indépendants et compétents.

Certaines des personnes appréhendées ont déjà, par le passé, été jugées par des tribunaux militaires. L'une d'entre elles, Muhammad Sad Alawiyya al Sayyid Taha, a fait partie d'un groupe de 60 personnes condamnées et emprisonnées par la Haute Cour militaire, en raison de leur appartenance présumée aux Frères musulmans, à l'issue de procès iniques en 1995 et 1996. D'autres avaient été détenues pendant plusieurs mois pour les mêmes motifs, puis relâchées sans avoir été jugées.

Amnesty International est également préoccupée par la prolongation de la « détention préventive » de plusieurs dizaines d'autres membres présumés des Frères musulmans. Aux termes du Code de procédure pénale, la « détention préventive » peut durer jusqu'à six mois en Égypte. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web (http://www.amnesty.org).

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -